



LOCATAIRES SDH

UN LOGEMENT ABORDABLE PRÈS DE VOTRE FUTUR EMPLOI ?

Vous changez de région pour raisons professionnelles ? Découvrez le service d'aide à la mobilité professionnelle dans le parc Action Logement

QUI ?



- **Locataires SDH**
- **En situation de mobilité professionnelle** (accès à l'emploi, mutation), en CDD/CDI, dans une entreprise privée d'au moins 10 salariés



QUOI ?



Un logement (soumis à conditions de ressources) du parc Action Logement, dans une nouvelle région, pour une situation de mobilité professionnelle. Le nouvel emploi doit se situer à **plus de 70 km du logement actuel ou à au moins 1h15 de trajet**

QUELLES CONDITIONS ?



- Être signataire d'un bail en cours au sein du parc SDH
- Respecter les obligations liées au bail (trouble du voisinage, état du logement)
- Disposer d'attestation de loyer à jour : absence de dette ou plan d'apurement respecté
- Être détenteur d'un numéro unique (NUD ou NUR) dans le département de destination

QUELS SERVICES ?



Un conseiller vous accompagne dans votre projet :

- **Recueil et qualification du besoin**
- **Recherche et proposition de logements**
- **Visite de logements**
- **Signature du bail**
- **Aide à l'accès au logement** comme l'**AVANCE LOCA-PASS®** d'Action Logement, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans les lieux.

COMMENT ?

Contactez directement votre conseiller mobilité :

- **Par mail** : mobilitepro@sdh.fr
- **Par téléphone** : **04 76 68 39 39**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 et de 13h30 à 17h00.
Numéro non surtaxé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.